BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1308

## 75 – PARIS

## GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

## Ventes et cessions

938 960 069 RCS Paris.
**ALPHA NEWCO 1.**
*Forme :* Société anonyme.
*Capital :* 37000.00 EUR.
*Adresse :* 20, rue Martin Bernard, 75013 Paris.
*Précédent propriétaire :* 422 830 406 RCS Paris. **ALPHA-EXPERTS.**
*Oppositions :* Article L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ALPHA NEWCO 1 Forme : Société anonyme Adresse du siège : 20 rue Martin Bernard 75013 Paris Capital : 37000.00 EUR Numéro unique d'identification : 938960069 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ALPHA-EXPERTS Forme : Société anonyme Adresse du siège : 20/24 rue Martin Bernard 75013 Paris Capital : 196225.02 EUR Numéro unique d'identification : 422830406 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 14418245.00 EUR - passif de 386168.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Par application de la Parité AE, 1 action ordinaire de la société ALPHA EXPERT donnera droit à 229 actions ordinaires de la Société Absorbante. Par conséquent, la Société Absorbante procèdera à une augmentation de capital d'un montant de 14.370.666 euros, par création de 14.370.666 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune en rémunération des apports réalisés par la société ALPHA-EXPERTS. Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera pas remis d'actions nouvelles en échange des 5.918 actions actuellement auto-détenues par la société ALPHA-EXPERTS. En conséquence, les actions auto-détenues par la société absorbée seront annulées et ne seront pas rémunérées dans le cadre de la fusion. Prime de fusion : NEANT. Les actions émises par la Société Absorbante étant émises au pair, la fusion ne donnera lieu à aucune prime de fusion. Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2025. . Date du projet commun de fusion : 23.09.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ALPHA NEWCO 1 : 25.09.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ALPHA-EXPERTS : 25.09.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..